

Le 1er décembre 2000

**DÉCLARATION DE L'UNICE AU SOMMET DE L'UE:
L'EUROPE NE PEUT SE PERMETTRE D'ÉCHOUER À NICE**

Le Conseil des présidents de l'UNICE – qui rassemble les présidents des 34 fédérations membres de l'organisation – s'est réuni à Paris ce vendredi. A cette occasion, il a adopté une déclaration exprimant les priorités des entreprises européennes pour le sommet du Conseil européen de Nice. « L'avenir de l'Europe réside dans un accroissement de la compétitivité des entreprises européennes et le développement de nouveaux marchés dans un Union Européenne élargie » souligne le Président Jacobs.

1. Mettre en œuvre les réformes économiques et structurelles décidées à Lisbonne

Le sommet de Lisbonne s'est fixé pour objectif de faire de l'Europe la zone économique la plus compétitive au monde et de voir le taux d'emploi augmenter jusqu'à dépasser 70 % de la main-d'œuvre. Ces bonnes intentions au niveau européen n'ont pas encore été traduites en pratique dans les États membres. Il est essentiel que le nouvel agenda de politique sociale ne soit pas un pas en arrière par rapport aux indispensables réformes structurelles. En l'absence de réelles réformes économiques et sociales, l'euro restera sous-évalué. C'est la crédibilité de l'Europe qui est en jeu.

2. Maintenir la dynamique de l'élargissement et conclure la CIG

L'élargissement est l'un des plus grands défis et responsabilités auxquels l'Union soit aujourd'hui confrontée. L'UNICE appelle l'UE à progresser, en adoptant des positions claires sur tous les aspects des négociations; elle appelle aussi les pays candidats à accélérer les travaux d'alignement de leurs législations et pratiques sur l'acquis communautaire.

La réforme institutionnelle est un préalable absolu au succès de l'élargissement. Il est capital, à Nice, de parvenir à un accord sur tous les points à l'ordre du jour de la CIG. En particulier, l'UNICE est favorable à une extension sélective de la majorité qualifiée à certains domaines importants pour les entreprises, notamment les négociations et accords internationaux sur les services, les droits de propriété intellectuelle et l'investissement étranger direct et, sur une base ponctuelle, la mise en œuvre et la simplification de mesures fiscales déjà arrêtées. S'agissant de l'extension de la majorité qualifiée à tout ou partie de ces questions, ne pas sortir de l'impasse actuelle impliquera inévitablement la prise d'autres arrangements, plus flexibles, entre des groupes d'États membres, éventuellement en dehors du cadre du Traité. Ce scénario serait de nature à compromettre le fonctionnement du marché unique et à causer de nouvelles entraves aux échanges ou des distorsions de la concurrence. Ce n'est donc pas une solution à laquelle les milieux d'affaires peuvent souscrire.

3. Etablir le cadre juridique du brevet communautaire

Lors du sommet de Lisbonne, les États membres se sont engagés à assurer l'adoption d'un brevet communautaire d'ici 2001. L'absence d'un tel instrument handicapant la compétitivité et l'innovation en Europe, l'UNICE souscrit pleinement aux propositions de la Commission. Un tribunal spécialisé, intégré, est la clef du succès de l'instrument envisagé. La mise en place de ce tribunal exige de modifier le traité, et la Commission a demandé aux États membres d'approuver un amendement en ce sens lors du sommet de Nice. Le Conseil des présidents de l'UNICE appelle les États membres à veiller à la mise en œuvre de leurs déclarations de Lisbonne et à ne pas manquer cette occasion en or de progresser rapidement, en approuvant les modifications nécessaires du traité.

4. Charte des droits fondamentaux

L'UNICE est favorable à l'objectif d'une charte des droits fondamentaux qui rende les droits et libertés généralement considérés comme fondamentaux et inaliénables plus visibles pour les citoyens de l'Union. Toutefois, la charte doit respecter les compétences de l'UE, et ne pas étendre ses pouvoirs actuels. L'UNICE regrette que des ambiguïtés subsistent dans l'énoncé de certains articles relatifs aux droits économiques et sociaux. La charte proposée n'est pas faite pour devenir juridiquement contraignante.

“Les États membres de l'Union européenne”, conclut le président de l'UNICE, “doivent se montrer résolus et passer à l'action si l'Europe veut atteindre ces objectifs ambitieux. C'est pourquoi les milieux d'affaires européens lancent un appel ferme au Conseil européen: faites du sommet de Nice un succès !”